

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 5 MAI 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET
Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE
Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES (arrivé à 19H37 pour le vote de la question n° 4 – délibération n° 2025-031) - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Régis BLANC - Nathalie BOCQUET – Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY
Camille REMILLON - Brian SINICKI

Etaient absents : Amélie CONTAT-FONTAINE - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Régis BLANC a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
Camille REMILLON a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Brian SINICKI a donné pouvoir à Clément BERTA

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christelle MICHELIN

DEL N° 2025-039 – COMMANDE PUBLIQUE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSSEL (SIESS) - PROGRAMME 2025 – TRAVAUX SUR RESEAU D'ELECTRIFICATION « L'ALLEE » : APPROBATION

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

Compte tenu de la vétusté et de la qualité du câblage aérien (fils nus sans protection 4*29 Cuivre) entre la salle paroissiale et le numéro de rue 403, il convient de sécuriser ce réseau électrique Basse Tension en changeant le câblage (T70).

Aussi, la Commune a chargé Energie et Services de Seyssel (ESS) de lui établir les devis estimatifs et quantitatifs correspondants.

Ainsi, pour les travaux de sécurisation Basse Tension :

- le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :

* montant de travaux : 7 544.32 € HT soit, 9 053.18 € TTC

* subvention (75% du montant HT) : 5 658.24 €

* dépense à la charge de la Commune : **1 886.06 € HT.**

Le paiement de la participation de la Commune pour cette opération s'effectuera auprès d'Energie et Services de Seyssel (ESS) sur fonds propres, après réception du décompte définitif.

La Commission « Travaux » ayant donné son aval pour les travaux précités de rénovation de l'Eclairage Public,

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2025,

DIT que les crédits afférents à la réalisation des travaux précités sont inscrits au budget principal 2025, compte 2041582,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis établis par Energie et Services de Seyssel (ESS) et tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHELIN



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 15/5/2025

Publié le : 15/5/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

